

Rapport de gestion 2006

"Mesdames et Messieurs,

Il y a tout juste une année, lors de notre Assemblée générale ordinaire à Plan-les-Ouates, je débutais mon rapport de gestion en rappelant que les 12 derniers mois de la vie de notre Association avaient été marqués par la tentative du Canton de faire supporter des charges nouvelles aux communes.

Hélas, force est de constater, que 365 jours plus tard, le contexte n'a guère évolué si ce n'est pour se durcir encore, le Grand Conseil ayant, entre temps, accepté une ponction annuelle de plus de 30 millions de francs sur les finances communales tant pour 2006 que pour 2007.

Cette situation a abouti à ce qu'aucun dossier d'importance n'ait malheureusement connu d'avancée significative : les discussions relatives à d'éventuels transferts de compétences, assorties de leurs charges, tournent pour l'instant en rond.

Cette conjoncture particulière a mobilisé l'essentiel des discussions de votre Comité qui a tenu 11 séances ordinaires et 1 réunion extraordinaire au cours de l'année écoulée mais elle a également fait l'objet de discussions nourries lors de nos 4 assemblées générales extraordinaires.

Si la problématique des transferts de charges et de compétences, sur laquelle je reviendrai plus loin, a mobilisé l'essentiel de nos efforts, il me faut cependant rappeler une nouvelle fois qu'une très grande partie de l'activité du Secrétariat ACG est consacrée à la gestion des groupements intercommunaux dont nous avons tenu les assemblées générales ce matin.

Mieux que de longues démonstrations, quelques chiffres permettront de mettre en évidence cet aspect, trop souvent méconnu, de notre activité.

Ainsi, avec les 6,6 postes de travail dont il dispose, et outre la défense des intérêts des communes, le Secrétariat ACG gère des budgets représentant un montant global de 37 millions de francs.

Plus concrètement encore, il assure le paiement mensuel des salaires de plus de 900 collaborateurs, dont un bon nombre sont rémunérés sur la base de leurs prestations horaires.

Le Secrétariat ACG produit également 40'000 factures par an et assure leur recouvrement, y compris la phase contentieuse lorsqu'elle s'avère nécessaire.

Ces activités de gestion, dirigées par le Secrétaire général qui assure le management des groupements sous l'autorité de leur Comité respectif, démontre, si besoin était, l'efficacité du dispositif.

Ainsi, le nombre d'enfants pris en charge par le parascolaire a-t-il presque triplé en 12 ans (ils n'étaient pas moins de 12'166 enfants/activités lors de la dernière rentrée scolaire) alors que les coûts publics de cette activité n'ont, quant à eux, que doublé.

La gestion des déchets carnés est encore plus éloquente, les tonnages traités ayant été multipliés par 7 en 17 années alors que, dans le même temps, les coûts publics de cette activité ont diminué de 80 %.

Quant au groupement intercommunal informatique, il fournit désormais programmes et messagerie électronique à 1'800 utilisateurs répartis sur 120 sites.

L'ensemble de ce dispositif intercommunal est conforté par une certification ISO 9001:2000 et PM 9001.

S'agissant de l'activité de défense des intérêts des communes, elle s'est notamment matérialisée par 6 interventions de l'ACG devant le Grand Conseil grâce auxquelles nous avons pu faire valoir la position des communes.

Les déterminations de votre Comité étant systématiquement rapportées dans notre lettre d'informations mensuelle, qui figure par ailleurs sur notre site Internet, je ne m'étendrai pas plus avant sur la teneur de nos interventions devant le Parlement cantonal.

S'agissant de nos réalisations au cours de l'année écoulée, je souhaiterais rappeler la mise en ligne du site Intranet des administrations communales, grâce auquel les employés disposent désormais d'un véritable *thésaurus* destiné à les guider dans leur travail quotidien.

Je tiens à remercier ici le Service de surveillance des communes pour son étroite collaboration à cette réalisation.

Au cours de l'exercice passé en revue, l'ACG a également assumé la création d'un feuillet d'informations destiné à sensibiliser les étrangers aux nouveaux droits politiques dont ils disposent au niveau communal.

Grâce à son aspect plaisant, auquel les illustrations de Barrigue ne sont pas totalement étrangères, ce prospectus a servi de support aux nombreuses initiatives prises par les communes en cette matière.

Sachant, en outre, que plusieurs municipalités ont souhaité différer l'information à leurs électeurs étrangers pour la faire coïncider avec les procédures électorales communales dont la date approche, je ne doute pas que ce prospectus, qui est accessible en plusieurs langues sur notre site Internet, sera encore largement utilisé dans les mois à venir.

Comme elle a coutume de le faire, l'ACG a attribué le Prix de l'Artisanat à une personnalité dont le travail mérite d'être mis en exergue. L'heureux lauréat de ce Prix qui, outre les qualités professionnelles de son récipiendaire, récompense également ses efforts en matière de formation, fut M. Philippe Pascoët, artisan chocolatier à Carouge.

Je tiens ici à remercier les autorités carougeoises pour leur accueil à l'occasion de la cérémonie qui s'est déroulée en présence du Chef du Département de l'économie et de la santé, M. Pierre-François Unger, ainsi que des représentants de la Banque cantonale de Genève, qui apporte régulièrement sa contribution à la plaquette de présentation du lauréat.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'ACG assume un rôle particulier en matière d'agents de sécurité municipaux, notre Secrétariat assurant le pilotage de la Commission consultative de sécurité municipale dans laquelle se traitent toutes les questions relatives à la mise en œuvre des compétences de ce corps et à sa collaboration, sur le terrain, avec les autres forces de sécurité cantonales.

C'est dans ce contexte que l'ACG prépare actuellement un stand qui permettra de présenter cette profession, dont les missions sont encore insuffisamment connues, dans le cadre de la prochaine Cité des Métiers.

S'agissant toujours des ASM, j'ai plaisir à souligner l'excellente collaboration que nous entretenons avec l'Association des agents de sécurité municipaux des communes genevoises. Cette dynamique s'est notamment matérialisée par l'organisation de la désormais traditionnelle cérémonie d'assermentation des nouveaux ASM qui s'est tenue en présence de M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat en charge du Département des institutions. Je tiens ici à remercier les autorités aéroportuaires de leur accueil à cette occasion.

J'en viens maintenant au principal sujet de préoccupation des magistrats communaux. Je veux bien sûr parler des transferts de charges et de compétences de l'Etat aux communes.

Comme vous le savez, il y a un peu plus d'une année que se sont engagés entre l'Etat, la Ville de Genève et l'ACG, des travaux destinés à définir une nouvelle répartition des charges et des compétences entre le Canton et les communes. Ces travaux sont d'ailleurs doublés de réflexions en matière de réforme de la péréquation financière intercommunale.

Nous avons eu l'occasion de vous tenir informés de l'avancement de ces chantiers au cours des assemblées générales extraordinaires auxquelles j'ai fait référence précédemment.

Je souhaiterais dès lors utiliser la tribune qui m'est offerte aujourd'hui, non pour évoquer les sujets des discussions actuelles, mais pour mettre en évidence les difficultés de ce genre d'exercice et pour vous lancer un appel, à vous, Messieurs les Conseillers d'Etat, et à vous, Mesdames et Messieurs les Magistrats et chers Collègues.

Ce type de négociations donne habituellement lieu à de nombreux blocages et celles que nous menons actuellement n'échappent pas à cette règle.

Du côté de l'Etat, le premier frein tient à l'administration elle-même. En effet, celle-ci ne voyant aucun avantage propre à se dessaisir de dossiers actuellement de sa compétence, elle n'est nullement incitée à apporter sa contribution à l'avancement des projets.

Pire même, chaque solution proposée est inmanquablement critiquée du fait de ses défauts réels ou supposés, sans égard aux avantages qu'elle pourrait apporter.

Face à cette situation, il s'impose que l'Etat dote le chantier de la répartition des tâches et compétences d'une véritable structure de pilotage, affectée à cette seule mission et dotée des moyens humains et financiers adéquats. C'est là une condition *sine qua non* à la réussite de cet objectif.

Je relèverai encore, à ce stade, que l'attitude des administrations communales approchées est également réservée face à tout projet de transfert de compétences mais, cette fois, pour des raisons inverses, liées à l'insuffisance des moyens à disposition.

Ces obstacles, inhérents au fonctionnement des administrations, pourront toutefois être surmontés si les autorités exécutives cantonales et communales acceptent de jouer pleinement leur rôle politique, en s'impliquant en faveur des projets issus de leurs négociations.

Cette constatation m'amène à relever un deuxième écueil dans les discussions actuelles avec le Canton. Il tient aux difficultés que semble rencontrer, en son sein, le Conseil d'Etat.

Si l'on peut comprendre la nécessité, pour l'Exécutif cantonal, de procéder à des arbitrages politiques dans le choix des dossiers à traiter avec les communes, il lui incombe ensuite de promouvoir les options retenues par des propositions concrètes soumises à ses partenaires communaux.

A l'inverse, nous considérons que l'Etat est malvenu de refuser certaines propositions communales visant à reprendre des activités répondant aux critères définis d'un commun accord au début des négociations.

Enfin, l'élément de gain financier mis en avant pour chaque dossier traité ne devrait pas constituer un frein à la recherche de meilleures synergies de gestion publique.
Le troisième et dernier obstacle auquel je tenais à faire référence concerne les communes elles-mêmes.

Chers Collègues, la raison d'être de l'ACG consiste en la défense de l'institution communale, au-delà des intérêts particuliers, politiques ou locaux des uns et des autres.

C'est ce à quoi je n'ai eu de cesse d'œuvrer, dans la droite ligne de mes prédécesseurs, depuis que vous m'avez élu à la présidence de l'Association des communes genevoises.

Vous l'avez compris, ces prochains mois, vous serez sans doute appelés à vous prononcer sur l'acceptation de mesures qui toucheront directement vos communes.

J'en appelle donc à votre solidarité dans la défense d'une institution communale vivante, entendue comme une prestataire publique de proximité.

C'est, en effet, uniquement en adoptant une attitude unie, au-delà de nos appartenances politiques, au-delà des différences qui font la richesse et la chance de chacune de nos communes et en nous montrant des partenaires fermes mais ouverts que nous pourrons tirer profit de la situation actuelle pour renforcer notre rôle essentiel au service de nos habitants.

Alfred de Vigny écrivait : "Le fort fait ses événements, le faible subit ce que la destinée lui impose".

Faisons nôtre cette pensée, car elle illustre parfaitement la situation dans laquelle nous nous trouvons face à l'Etat (Conseil d'Etat et Grand Conseil confondus), qui n'hésitera pas à passer outre à de simples refus en imposant des solutions définies à l'aune de sa seule appréciation.

Par avance, au-delà des prochaines échéances électorales, je vous invite à resserrer les rangs et à conserver une approche des problèmes communaux débordant des frontières de votre propre commune.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans adresser mes plus vifs remerciements à tous les membres du Comité et, plus spécialement, aux personnes qui en composent le Bureau, à savoir mes deux Vice-présidents, Véronique Schmied et Jean-Marc Mermoud, ainsi que Philibert Perrin. Ce sont en effet ces trois magistrats qui m'accompagnent, en compagnie des délégués du Conseil administratif de la Ville de Genève, dans les difficiles discussions avec la délégation du Conseil d'Etat aux affaires communales.

Enfin, ma gratitude va à Michel Hug, Secrétaire général, et Alain Rüttsche, Secrétaire général adjoint, ainsi qu'au staff de l'ACG, dont la compétence et le dévouement sont largement connus de vous tous.

Je vous remercie de votre attention".